

## **Votes nominatifs sur les motions**

*Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).*

*Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.*

### **VOTES :**

#### 1. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- Mme Barbara PAS (VB) au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé des Grandes Villes et de la Régie des Bâtiments sur « certaines déclarations étonnantes du vice-gouverneur de Bruxelles concernant l'application de la législation linguistique à la police et dans les hôpitaux publics de Bruxelles » (n° 7)  
(développées en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 13 janvier 2015)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 007/001)

- une motion de recommandation par Barbara Pas (VB) et Jan Penris (VB)
- une motion pure et simple par Franky Demon (CD&V)

La motion pure et simple est adoptée par 81 voix contre 26 et 22 abstentions

#### 2. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- Mme Barbara PAS (VB) au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé des Grandes Villes et de la Régie des Bâtiments sur « certaines déclarations étonnantes du vice-gouverneur de Bruxelles concernant son pouvoir de suspensions en ce qui concerne l'application des lois sur l'emploi des langues en matière administrative » (n° 8)  
(développées en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 13 janvier 2015)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 008/001)

- une motion de recommandation par Barbara Pas (VB) et Jan Penris (VB)
- une motion pure et simple par Franky Demon (CD&V) et Koen Metsu (N-VA)

La motion pure et simple est adoptée par 81 voix contre 26 et 22 abstentions

3. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- Mme Barbara PAS (VB) au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé des Grandes Villes et de la Régie des Bâtiments sur « les problèmes linguistiques en ce qui concerne les sanctions disciplinaires imposées par les collèges de police bruxellois » (n° 12)  
(développées en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 13 janvier 2015)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 012/001)

- une motion de recommandation par Barbara Pas (VB) et Jan Penris (VB)
- une motion pure et simple par Koen Metsu (N-VA)

La motion pure et simple est adoptée par 81 voix contre 26 et 22 abstentions

4. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- Mme Barbara PAS (VB) au premier ministre sur « l'octroi, par la Communauté française, de subventions à des institutions situées dans les Fourons » (n° 13)  
(développées en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 13 janvier 2015)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 013/001)

- une motion de recommandation par Barbara Pas (VB)
- une motion pure et simple par Philippe Pivin (MR)

La motion pure et simple est adoptée par 81 voix contre 25 et 22 abstentions